

*Initiatives ministérielles*

• (1540)

Le député de Burlington hoche la tête. Il sait très bien que ces critiques sont justifiées. Il devrait appuyer le Conseil et dénoncer ce projet de loi et le gouvernement qui l'a présenté et qui essaie maintenant de le faire adopter à toute vapeur en recourant à l'attribution de temps et à la clôture. C'est ce qui s'est passé à chacune des étapes et ce n'est absolument pas justifié si l'on regarde le temps consacré à l'étude de ce projet de loi à la Chambre jusqu'à maintenant. Il n'y a eu aucune obstruction. Le débat n'a pas été prolongé indûment. Le gouvernement est trop impatient pour permettre aux Canadiens d'entendre la vérité au sujet des politiques cruelles qu'il est en train d'imposer au Canada, politiques qui sont très mauvaises et qui devraient être retirées.

**Le président suppléant (M. Paproski):** Avant que je ne donne la parole à la députée de Simcoe-Centre, je signale que j'ai examiné la motion de la députée de Mission-Coquitlam et que je la juge recevable. Le débat porte donc sur l'amendement.

**Mme Edna Anderson (Simcoe-Centre):** Monsieur le Président, je suis ravie de souscrire à cette motion et je me réjouis de la possibilité qui m'est donnée de prendre la parole.

Le gouvernement souhaite instaurer le plein emploi dans ce magnifique pays qui est le nôtre. Dès lors, il importe au plus haut point de ne pas perdre un seul instant. Le projet de loi C-21 aidera les femmes, les jeunes, les travailleurs à temps partiel et saisonniers, les handicapés et les autochtones, les personnes âgées et les chômeurs à se prévaloir de programmes grâce auxquels ils sauront s'intégrer à la population active. Il leur donnera accès à des emplois plus intéressants et mieux rémunérés.

On nous a accusés d'être durs, froids, insensibles et cruels. Or, c'est précisément le contraire. Le gouvernement veut donner aux Canadiens la possibilité de suivre une formation et de se recycler pour pouvoir occuper des emplois qui attendent de trouver preneur. N'est-il pas de loin préférable de travailler que de toucher des prestations d'assurance-chômage et de vivre sans espoir? Qu'on ne l'oublie surtout pas, c'est à notre gouvernement que nous devons les possibilités qui, depuis 1984, ont fait augmenter de 1 555 000 le nombre des emplois au Canada. A ce propos, Statistique Canada a révélé que, depuis janvier, nous avons créé 189 000 emplois.

Je tiens à rappeler que le programme d'assurance-chômage est d'une importance vitale pour le bien-être des Canadiens. Ce filet de sécurité sociale, qui a pour

objet de protéger temporairement les revenus des travailleurs canadiens au chômage, joue un rôle primordial auquel le gouvernement souscrit.

Un sondage mené récemment par Statistique Canada a révélé que 14 p. 100 des fabricants canadiens éprouvaient des difficultés de production imputables à un manque de travailleurs qualifiés. A moins que nous n'intervenions, ces problèmes risquent de s'aggraver dans les années 90.

Le projet de loi C-21 est une stratégie pour l'avenir du Canada. Il fait partie des nombreux programmes qui ont été mis en oeuvre pour sortir le pays de l'endettement et en assainir la gestion économique. Nous ne devons pas en retarder l'application. Tâchons d'exécuter la tâche pour laquelle nous avons été élus et votons en faveur de cette motion.

**M. John Nunziata (York-Sud-Weston):** Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion d'intervenir au sujet de cette motion du gouvernement. Je siège dans cette enceinte depuis maintenant cinq ans. Or, durant cette période, le gouvernement n'a cessé d'invoquer de plus en plus fréquemment la clôture, afin d'étouffer le débat sur des questions d'intérêt national.

Nous sommes saisis en l'occurrence d'un projet de loi tendant à modifier la Loi sur l'assurance-chômage, projet de loi qui touchera, de façon tout à fait directe, des centaines de milliers de Canadiens et qui frappera durement les gagne-petit du pays. Poussé par son arrogance, le gouvernement a décidé d'invoquer la clôture, afin de mettre un terme au débat.

Monsieur le Président, vous avez une vaste expérience dans cette enceinte. Vous êtes parmi nous depuis un bon nombre d'années et vous savez qu'il existe des traditions et règles parlementaires fondamentales pour ce qui est d'invoquer la clôture et d'étouffer le débat. Il y a place pour la clôture dans un régime démocratique, nous en convenons. Un gouvernement doit parfois, dans des situations extrêmement difficiles, mettre un terme au débat sur un projet de loi donné. Cependant, je prétends, monsieur le Président, que ces situations sont extrêmement rares. Le gouvernement fait volte-face.

Il y a quelques années, lorsque les conservateurs étaient dans l'opposition, ils ont déclaré que la clôture témoignait de l'arrogance du gouvernement et ils ont affirmé qu'il s'agissait là d'une mesure répugnante. A plusieurs reprises, alors qu'il était dans l'opposition, l'ancien vice-premier ministre, Erik Nielsen, est intervenu et a critiqué l'application de la clôture. En fait, des ministres présents parmi nous aujourd'hui se sont élevés contre cette mesure.